



La Stratégie de sécurité de l'Union européenne est-elle un moyen de puissance ?

Mémoire de géopolitique
du Lieutenant-Colonel Ahmad Al-Ansari
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de l'Europe. »

Directeur : Professeur Pierre Verluise

Avril 2005

La Stratégie de sécurité de l'Union européenne est-elle un moyen de puissance ?

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : La politique des petits pas face au défis de la stratégie de sécurité

- I. La politique économique, son rôle dans la contribution d'une stratégie de sécurité
- II. Difficultés attendues pour l'Union Européenne pour la réalisation de sa politique de sécurité

DEUXIEME PARTIE : La politique adoptée pour la mise en place d'une stratégie européenne de sécurité et de défense

- I. Des principes énoncés aux politiques extérieures, de sécurité et de défense communes
- II. Tendances pour la mise en forme de la politique de défense commune

INTRODUCTION :

La situation actuelle de l'Union européenne peut sembler peu propice à la construction de l'Europe de la défense eu égard aux différences d'attitudes des partenaires européens vis-à-vis du conflit irakien. Cependant, cette même situation pourrait être à l'origine de relance si les européens tirent les leçons.

Pendant longtemps l'Europe de la défense a traîné. Pourtant l'Europe a été faite pour l'économie avec des progrès remarquables. Malgré les réticences, on a pu constater, à partir de 1998 avec les sommets franco-allemands, grâce à la conférence intergouvernementale de Maastricht en 1991, puis celles qui ont suivi, une accélération très significative de la sécurité commune (PESC).

Pour sa part, ne fois réalisée, la stratégie de défense commune positionnerait l'Europe en tant que contrepoids incontournable des Etats-Unis dans la gestion des affaires internationales.

Nous rappellerons, dans une première partie, le bien-fondé de la politique des petits pas menée par l'Union européenne vers cet objectif commun de sécurité et de défense. Nous traiterons notamment du rôle de l'économie dans ce cadre et les difficultés pouvant entraver la démarche des partenaires européens.

Nous évoquerons, en deuxième partie, la nature de la politique adoptée pour la mise en place de cette stratégie recherchée par l'Union. Nous discuterons dans ce cadre les principes énoncés en termes de politique extérieure, de sécurité et de défense communes. Par ailleurs, nous terminerons par l'identification des tendances actuelles pour la consolidation de la stratégie de défense.

PREMIERE PARTIE :

LA POLITIQUE DES PETITS PAS FACE AUX DEFIS DE LA STRATEGIE DE SECURITE

I. La politique économique et son rôle dans la contribution d'une stratégie de sécurité

Comme toute œuvre de construction n'est pas une entreprise aisée, le rassemblement des Européens a pris quatre décennies pour prendre enfin forme¹. Tout ce temps a été nécessaire pour le vieux continent, non seulement pour prendre connaissance de la nécessité de la synergie de ses potentialités, mais surtout pour initier la scène internationale à accepter ce futur géant apte à rivaliser, une fois sa construction achevée, avec la seule superpuissance agissant de nos jours. Les Européens ont conclu que le commencement doit concerner l'économie. Les politiques de défense et de sécurité communes sont des objectifs postérieurs à la complémentarité des pays européens.

Cela dit, s'agissant de politique de défense ou de politique sécuritaire commune, l'Europe aura à considérer plusieurs facteurs. D'abord, les économies des pays de l'Union européenne doivent être en mesure de soutenir et de financer les moyens qui seraient mettre à la disposition des aspirations sécuritaires et de défense. En outre, toutes les parties prenantes de l'Europe auraient à fournir l'effort nécessaire pour mettre la volonté nécessaire et les éléments de l'intégration recherchée en faveur de la finalité collective. Ensuite, la consolidation de l'harmonisation de l'effort commun dans la relation avec l'environnement international afin de préparer les acteurs concernés au passage des relations bilatérales avec chacun des Etats européens concernés vers un dialogue avec l'Europe en tant qu'entité harmonieuse. Par ailleurs, la cohabitation souple des structures de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord sera la démarche que les Européens auraient à négocier de la façon la plus efficace, garantissant à la fois « un divorce à l'amiable » et le consentement des Etats-Unis qui ne regardent pas d'un bon œil une Europe qui sera complètement affranchie. Enfin, un problème non moins épineux reste à régler : s'entendre sur les « limites » de la construction européenne. A cet égard, l'acceptation ou non de l'Ukraine et de la Turquie sera le tournant décisif pour l'Union européenne quand aux contours possibles et acceptables de son territoire futur.

¹ - Cf. *supra*, annexe 1 : l'Europe élargie.

Dans ce cadre, les démarches entreprises dès le début des années 1990 par les pays européens, principalement le couple franco-allemand, sont d'une vivacité exceptionnelle en vue de fédérer les efforts et de rallier les opinions pour la construction européenne (45,5 % de participation aux élections européennes de 2004). Il faut noter qu'en dépit de efforts consentis, l'Europe continue à se heurter à ses difficultés internes relatives notamment à l'insuffisance des moyens et à la faiblesse des budgets.

1. La politique économique de l'Union européenne :

Déjà à Quinze, le bloc européen uni détient le tiers du commerce mondial². Il est doté de grandes ressources financières à travers ses banques, sociétés d'assurances et organismes financiers. Et c'est ainsi qu'il dépense des budgets conséquents pour le développement des technologies de pointe, la mise en place des centres de recherches avancées et des universités spécialisées³.

Le plus important pour les signataires du Traité de Rome reste l'intégration économique des pays de l'Union. Dès l'avènement de cette signature, les pays de l'UE s'efforcent de créer des formules de coopération et de coordination dans divers secteurs industriels. Cette dynamique constitue de nos jours une réalité tangible eu égard aux réalisations accomplies, notamment par rapport au GATT. En 1968 par exemple, les Européens sont parvenus à mettre en place un régime douanier commun. Une politique agricole commune et concertée a également vu le jour. Dix ans après, les gouvernements français et allemand ont réussi à asseoir un système monétaire européen (SME) en vue de dénouer la dépendance des fluctuations du dollar américain, et qui serait appliqué en 1996 parallèlement au démarrage d'une banque centrale européenne. Cependant, la concrétisation du projet n'a pu se mettre en place qu'en 1999.

Sur le plan des relations internationales, l'UE a établie, en tant qu'entité unie, des relations diplomatiques avec plus de 120 Etats avec signatures de conventions diverses. Et si des paramètres importants de la solidité de l'économie comme le produit intérieur brut, la production industrielle et le commerce extérieur restent des indicateurs essentiels, l'UE se réjouit de ses acquis dès lors que son produit intérieur brut représente environ 22.5 % de celui mondial. Dans le domaine de l'industrie, l'Europe a enregistré des avancées remarquables. Certaines faiblesses restent toutefois latentes comme le manque de pétrole et de gaz naturel ainsi que la persistance de taux élevés de chômage dans certains pays européens.

² - Cf. *supra*, annexe 2 : l'Union européenne dans le commerce mondial.

Le projet de la sécurité commune de l'Europe des 25 se fixe des objectifs clairs :

- développement des capacités des participants à hauteur des aspirations,
- solidité et complémentarité entre l'UE et l'OTAN sans affaiblissement nocif de la première,
- précision et clarification de la nature de la stratégie à adopter envers la Russie,
- accompagnement de l'évolution du projet sécuritaire commun⁴.

2. Le Conseil Franco-Allemand de Sécurité et de Défense (CFADS) :

Le CFADS est créé en 1988 en vertu d'un document complétant le traité de l'Elysée (1963). Il comprend trois groupes de travail : un groupe stratégique-politique, un groupe politico-militaire et un groupe de coordination dans le domaine des industries de l'armement. Il comprend, en outre, une commission de sécurité et de défense oeuvrant sous la supervision de représentants des ministères des affaires étrangères des deux pays, chargée de préparer les réunions et d'exploiter les résultats des réunions périodiques des quatre ministères de défense et des affaires étrangères.

Ce conseil s'est vu confié les tâches suivantes :

- œuvrer pour mettre en place des définitions communes dans le cadre de ses activités et veiller à réaliser la coordination nécessaire entre les deux pays avant d'entreprendre des décisions communes dans les domaines de la sécurité et de la défense,
- harmoniser le travail des formations militaires mixtes et approfondissement des recherches dans le domaine de l'armement,
- organiser des manœuvres et des exercices communs et proposer des options pour les infrastructures opérationnelles,
- consolidation de la capacité opérationnelle dans le domaine de l'utilisation des moyens pour les armées des deux pays⁵.

Des observateurs ont conclu qu'il ne s'agit pas seulement d'un mécanisme de coopération militaire franco-allemande, mais d'un moteur essentiel de la construction européenne dans les domaines de la défense et la sécurité commune. Les responsables français et allemands ont expliqué que cette entente ne correspond pas à une obligation à faire face à un ennemi déterminé,

³ - Josef ABOU JAWDA, « L'Union Européenne : position dans un nouveau monde », *Défense Nationale Libanaise*, Commandement des Armées, n° 5, Beyrouth, 1991, p. 77.

⁴ - M. Jacques CHIRAC, « Discours », *Politique de défense et de sécurité*, 8 juin 2001, Paris, p. 10.

⁵ - Alain RICHARD, *L'Europe de la défense*, Dicop, Département médias, juillet 2000, p. 42.

mais elle constitue une invitation ouverte à la coopération. Les opposants du projet, notamment M. Julio Andreotti et Mme. Margaret Tacher, ont contesté violemment l'initiative.

Cette démarche a certainement constitué un vrai démarrage du projet européen. Elle a été suivie par la mise en place de la Brigade Franco-Allemande composée d'unités légères qui fut le premier test pratique du CFADS et le premier pas vers l'Europe de la défense⁶.

3. La brigade franco-allemande :

Il s'agit d'une brigade légère dépourvue de force blindée qui ne peut pas agir de façon autonome. Son but essentiel est de symboliser l'aboutissement de la coopération des deux pays. On y insiste sur les procédures communes, l'accoutumance au partenaire et au travail en commun et l'intérêt de répandre les enseignements tirés pour le reste des forces armées nationales.

4. Un nouveau concept de la politique de défense :

Les regards se sont braqués sur cette nouvelle brigade dès sa création. A l'époque, pour les ministres de la défense MM. Stoil Stemberg et Pierre Chevènement, une page est tournée pour le thème de la défense en Europe. Les deux hommes déclarèrent que le futur est pour une armée européenne multinationale. La BFA est un laboratoire de langues et un atelier pour la défense de l'Europe en plus du fait qu'elle représente une opportunité singulière pour l'union de l'Europe. « La brigade franco-allemande est certainement une création nouvelle, mais l'entente en son sein n'est pas de toute aisance⁷ », aux vues des différences de langue et de procédures de travail.

5. Les oppositions des européens : entre l'UE et l'OTAN :

Les réactions anglo-saxonnes étaient assez prévisibles à l'égard de la construction de l'Europe de la défense. Une prudence polie ressort de l'attitude de Washington. Une opposition nette caractérise la réponse de Londres. Ailleurs, la démarche est plutôt positivement accueillie. Certaines capitales ont été plus enthousiastes, telles Madrid, Athènes et Bruxelles. D'autres sont assez positifs comme l'est Rome. D'autres sont inquiets à l'instar de Lisbonne et Dublin. La Haye, Copenhague et Oslo émettent des réserves.

⁶ - Maroun HATTI, *La brigade européenne*, Ecole de Commandement et d'Etat-major, Beyrouth, 1998, p. 7.

⁷ - *Idem*, p. 22.

Bref, la BFA a suscité des opinions opposées dans le continent et dans le monde. Cette même attitude surgira plus tard après le sommet de La Rochelle. Les Espagnols préconisent que la décision des français et des allemands quant à la création de la brigade mixte constitue un pas vers l'intégration européenne qui comprend nécessairement une composante sécuritaire et de défense. La BFA s'inscrit dans cette démarche en dépit des pressions américaines pour atteler les Européens à l'OTAN, selon les Espagnols. Le gouvernement espagnol n'a pas manqué de préciser que l'Europe ne peut prétendre à l'aboutissement à une politique extérieure commune si elle continue à être incapable de se doter d'une institution commune de défense capable d'appuyer cette politique extérieure. Le ministre italien de la défense a exprimé que « l'intégration de forces d'autres pays européens à la brigade franco-allemande dont la structure est prédéfinie n'est pas le but escompté⁸ ». Le Portugal estime que la BFA est une étape fondamentale pour la mise en place d'une armée européenne, et qu'il s'agit d'une réussite de la diplomatie française qui opte pour un affranchissement de la domination américaine.

La Hollande et le Danemark, qui sont connues pour leur tropisme atlantique, n'ont pas fermé la porte à cette initiative. Elles pensent que, tôt ou tard, la brigade européenne finira par constituer le noyau d'une future force européenne commune. A ce moment, tous les pays européens intégreront cette structure. Leur prudence est compréhensible à l'instar des pays peu peuplés de l'Europe qui ne peuvent se hasarder dans une aventure dont la réussite reste à vérifier. De plus, leurs peurs historiques de certains pays Européens habitués à la domination ont augmenté leurs craintes.

Au Norvège, pays ayant refusé d'entrer dans l'Union européenne en 1972 et confirmant cette option en 1994, des doutes planent sur les vrais mobiles franco-allemands. Mais l'absence de réactions officielles du gouvernement norvégien à la réaction de la BFA prouve une certaine hésitation quand on rappelle ses oppositions antérieures appelant au maintien de l'appartenance à l'OTAN et à l'abandon de l'idée d'une défense européenne commune. L'attitude de la Suisse à cet égard est similaire.

6. La BFA à la disposition de l'OTAN :

Suite au sommet de La Rochelle, en 1992, le ministre allemand Volker Ruhe a déclaré que la brigade européenne sera mise à la disposition de l'OTAN, si besoin est. Il a toutefois reconnu que les modalités pratiques de cette mise à disposition ne sont pas encore précisées. Ce qui constitue un problème réel à la base des craintes des pays européens pro-OTANIens. Dès le

⁸ - Gal. KELCHE, *Défense Nationale*, février 2001, p. 117.

début, l'américain Dic Chiny appelle à la nécessité de préciser de façon claire et nette la nature de la relation entre la brigade et l'OTAN, dans tous les textes.

Les pays concernés par la consolidation du rôle de l'OTAN se demandent si la création de la brigade européenne va rapprocher la France de l'Alliance ou plutôt éloigner l'Allemagne de celui-ci. Pour M. Ruhe, il ne s'agit pas de faire revenir la France à l'ambiance de l'OTAN. Cette dernière ne donne pas beaucoup d'importance à la relation de la brigade avec l'Alliance dès lors qu'elle est convaincue que les Etats-Unis d'Amérique dominant sans appel les structures de l'OTAN.

En 1991, lors de la tenue d'une réunion de l'OTAN à Rome, les responsables politiques et militaires sont parvenu à un compromis sur le rôle futur de l'OTAN, entre le point de vue américain préconisant l'élargissement des prérogatives de l'Alliance, et celui français prônant la réduction de la suprématie américaine dans la défense de l'Europe. Après de longs débats, il est apparu nécessaire de consigner par écrit ces options nouvelles et notamment la nature et les limites de la relation de la brigade européenne avec les autres structures de défense de l'OTAN établies en Europe. Le 21 janvier 1993, une convention spéciale vient compléter le traité de La Rochelle vient préciser la relation entre la BFA et l'OTAN. Le document est signé par le Chef d'Etat Major des Armées français, l'Inspecteur Général des Forces Armées Allemandes et le Commandant en Chef de SACEUR.

Dénommé le SACEUR Agreement, l'écrit stipule que la BFA pourrait être employée dans le cadre de l'OTAN pour la défense commune. Elle pourrait être également utilisée pour des réponses à des crises probables pourvu que le SACEUR entreprenne la responsabilité de la planification opérationnelle de la brigade. La décision de son intervention reste entre les mains des pays qui le composent. Il a été, entre autres, convenu que la brigade sera naturellement mise sous contrôle opérationnel du SACEUR suite à la décision de son intervention.

Même la disposition de l'arme nucléaire dans les arsenaux de certains pays européens n'a pas suffi pour détourner l'attraction vers l'OTAN. La dissuasion nucléaire européenne n'a pas été capable de réaliser le détachement de l'OTAN pour la défense de l'Europe en raison de la relative faiblesse du nombre des pays optant pour l'autonomie de l'Europe, d'une part, et l'absence d'un esprit commun convergent sur le futur de l'Europe, d'autre part.

II. Difficultés attendues pour l'Union européenne pour la réalisation de sa politique de sécurité

Alors que l'Union européenne se dirige à petits pas vers la réalisation du souhait collectif, nombreux problèmes se posent face à son cheminement. Ces problèmes sont d'ordre politique, économique, sécuritaire et social.

1. Cas de la Turquie :

Le cas de la Turquie est compliqué. Ne partageant avec l'Europe ni histoire, ni géographie, ni poids démographique, la Turquie aura de la peine à convaincre les Européens du bien-fondé des raisons de sa possible appartenance à l'Europe. Si on ajoute à son déphasage technologique et financier les accusations européennes de retard dans l'observation des droits de l'homme et des concepts démocratiques, la Turquie, si elle est acceptée, serait un tournant décisif puisqu'elle a des territoires asiatiques situés en dehors du continent européen, mettant du coup en cause la notion des frontières géographiques jadis envisagées. Mais le plus important facteur d'hésitation de quelques Etats de l'Europe de l'Ouest reste le souci religieux. En dépit des assurances prônées par les partisans de la Turquie européenne de la laïcité de ce pays, certains européens expriment violemment leur peur de cette masse démographique musulmane apparemment incompatible avec le fond chrétien du tableau européen.

La problématique des pays scandinaves n'est pas de toute aisance. En effet, l'attitude historique de ces pays de prendre des distances vis-à-vis du reste du continent risque de ralentir le processus de construction. La Suisse a pris l'exemple du Danemark, les peuples autrichien et finlandais ont accepté l'intégration, et la Suisse demeure à l'écart.

L'élargissement fera de l'Europe un bloc davantage solide, complémentaire et influent à la fois sur le plan diplomatique et sécuritaire. Cette évidence ne doit pas occulter les difficultés relatives aux procédures collégiales de prise de décision. Prises à la majorité qualifiée, ces décisions risqueraient de traîner le poids historique et les réflexes d'autonomie de certains gouvernements de l'Europe de l'Est. Du coup, l'objectif même de cohésion et d'unité de la décision risque d'être avorté. Tout dépendra de l'effort fourni par les nations européennes fondatrices et notamment du couple franco-allemand pour véhiculer l'ensemble vers la finalité tracée.

2. Difficultés économiques :

Il faut remarquer que l'Union européenne a réussi à asseoir sa posture dans le domaine des équilibres économiques malgré les problèmes rencontrés. Actuellement, de sérieux problèmes surgissent : politique agricole commune, banque centrale européenne, pêche, déficit de la balance de certains Etats membres, instabilité des prix, inflation, protectionnisme des industries nationales, chômage, revenu et inégalité des standards de vie entre européens sont autant de problèmes à résoudre⁹.

Les problèmes les plus aigus auxquels l'Union Européenne devrait face peuvent être énumérés ainsi :

- le niveau de chômage élevé de certains pays (ex. la France),
- le développement fulgurant de la Chine risque d'affaiblir l'importance du marché européen,
- la politique de protectionnisme sectoriel adoptée par certains pays membres risque de nuire à l'ensemble (ex. : secteur agricole),
- inadaptation de la politique agricole commune avec les exigences des marchés internationaux,
- régression des petites et moyennes entreprises en faveur des multinationales avec tous les problèmes liés à l'emploi,
- le problème de l'immigration.

Puisque la sécurité et la défense reposent sur une économie solide, toutes ces difficultés constituent de vrais handicaps à la progression vers la mise en place d'une stratégie de défense commune. Le fait que certaines économies européennes sont incapables d'allouer des budgets importants à la défense génère des contradictions sérieuses. L'accouchement de l'euro a permis de retrancher de la souveraineté de chaque pays au profit de la souveraineté de l'Union. La vertu de la monnaie commune réside dans le fait qu'elle empêche les gouvernements d'agir sur sa monnaie pour redresser des conjonctures économiques et financières nationales, surtout pour les pays les moins prospères.

⁹ - Rami RAYYIS, « Monnaie européenne commune », dans *Défense Nationale Libanaise*, Commandement des Armées Libanaises, n° 26, Beyrouth, 1998, p. 57.

3. Difficultés sécuritaires :

Après la chute du mur de Berlin et la fin du règne de l'empire soviétique, l'Union européenne fait face à une donne sécuritaire nouvelle. Il faut signaler que l'interaction qui a eu lieu entre l'Europe et l'OTAN dans cette nouvelle conjoncture a contribué à l'émergence du rôle de l'Europe dans le domaine de la sécurité dans l'Europe et dans la scène internationale.

Alors que pendant l'ère de la guerre froide l'Alliance de l'Atlantique du Nord et le Pacte de Varsovie régulent le rythme sécuritaire de l'Europe, l'époque post guerre froide a vu un leadership sans appel des américains qui ne semblent pas être prêts à cohabiter avec une Europe puissante notamment en termes de défense et de sécurité¹⁰.

4. Le cas allemand :

L'effondrement du mur de Berlin a été au début considéré comme début d'une solution du problème de l'Allemagne divisée. Après que les bonheurs de la réunification soient consommés, certains Européens commencent à sentir la peur eu égard aux potentialités colossales de l'Allemagne réunifiée par rapport au restant des Etats européens. Les craintes historiques se sont réveillées et les questions relatives aux vraies ambitions des Allemands surgissent. « Le produit intérieur brut de l'Allemagne à elle seule représente 25 % du produit brut de l'ensemble des Etats de l'Union européenne. L'Allemagne n'est pas uniquement la plus puissante en termes de démographie, mais également la plus puissante en termes d'indicateurs économiques. Par ailleurs au bilan positif de la balance commerciale allemande correspond un déficit des balances des échanges commerciaux des autres partenaires, notamment ceux de l'Europe de l'Est. S'appuyant sur une infrastructure de haut rang, l'Allemagne a bel et bien dépassé les autres Européens dans le domaine de la structuration et de l'équilibre de son économie.

Face à cette situation favorisant nettement l'Allemagne, les responsables Européens n'ont cessé de considérer que cette réalité va certes profiter à l'Europe mais que le rapport de forces des économies européennes risque de balancer fortement en faveur de l'Allemagne. En tout cas, la taille de l'Allemagne, sa puissance à la fois économique, sa position géographique au cœur de l'Europe et son poids géostratégique constituent une source d'inquiétude de certaines nations européennes en dépit des apparences de confiance et de sérénité.

¹⁰ - Jérôme ERULIN, *Quelle stratégie pour l'Europe ?*, CID, octobre 1999-mars 2000, p. 14.

5. Autres difficultés :

L'Union européenne fait face à d'autres difficultés. Il s'agit par exemple de la Constitution européenne qui annonce de grands débats, notamment en France. En fait, la révision des constitutions nationales des pays de l'Union s'impose déjà pour être cohérente avec le projet commun. Non seulement ces documents doivent servir les objectifs communs fixés par les Etats concernés mais ils doivent, en outre, revoir certaines dispositions locales qui marquent une nette divergence avec l'ensemble européen sur des thèmes comme les dispositions relatives à la nationalité des émigrés ou aux cartes de séjour.

De plus, en tant que continent, l'Europe continue à être le théâtre de certains conflits ethniques aigus. Le cas du Kosovo et celui de la Bosnie en sont des exemples. Ces conflits ne semblent pas être définitivement réglés. Ils ont une double conséquence : ils contribuent à diviser l'Union européenne vu les divergences des intérêts et les nuances des positions, d'une part, et offrent des occasions aux Etats-Unis et à la Russie de se mêler aux affaires du vieux continent.

Sur un autre plan, une difficulté majeure risque de freiner l'avancée européenne : les Etats de l'ex-URSS. La désagrégation de l'empire soviétique a fortement secoué les structures sociales des pays qui étaient auparavant sous son emprise. Un fort mouvement de migration des populations de ces pays vers l'Occident de l'Europe est visible, avec tous les problèmes que cela engendre. Ceux parmi eux qui détiennent des armes stratégiques continuent à demander de leurs pairs occidentaux de fournir des efforts énormes pour veiller à leur bon usage et à minimiser les risques de leur mise entre des mains incertaines ou de leur vente à des Etats « douteux » situés à l'extérieur de l'Europe. La multiplication des réseaux mafieux et des circuits de traite des femmes de l'Est est un fléau dont le déblocage n'est pas aisé. Il demande d'énormes efforts de coordination et de contrôle de ces marchés parallèles.

La relation entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe risque, en outre, de poser de sérieux problèmes à l'Union. Oscillant entre entente mutuelle, concurrence acharnée et jeu de pression économique, sociale et sécuritaire, cette relation n'est pas uniforme. Elle varie d'un pays de l'Union européenne à un autre, en fonction de ses intérêts spécifiques et de son potentiel économique et d'échange. Vu l'importance de la relation individuelle pour chacun des Etats de l'Union avec le géant atlantique, une volonté d'indépendance sur ce plan est préférée à une politique européenne commune. Entre apparences de courtoisie et réalité de confrontation au moins sur le plan économique, la relation entre les deux entités est certes difficile à gérer par les européens. La concurrence dans le domaine de l'aviation civile et l'affrontement notés dans les négociations du commerce international témoignent de l'oscillation de cette dialectique entre une Amérique hégémonique et une Europe à la recherche d'une meilleure situation planétaire.

En direction des pays méditerranéens, l'Europe aura par ailleurs à reconforter des partenaires qui craignent d'être définitivement lâchés en faveur de l'Europe de l'Est après des décennies de bonnes affaires et d'échanges économiques. Le thème de la situation des communautés des émigrées de ces pays riverains du sud de la Mer Méditerranée est un autre thème de manque de confiance.

DEUXIEME PARTIE :

LA POLITIQUE ADOPTEE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE

I. Des principes énoncés aux politiques extérieure, de sécurité et de défense communes

Des faits saillants ont marqué les relations internationales, en général, et l'Union européenne, en particulier, depuis la genèse de l'idée d'une Europe unie¹¹. Le premier élément important, nous l'avons commenté en première partie, est la naissance de la brigade franco-allemande. La mise en place de cette unité est le couronnement d'une volonté de la France et de l'Allemagne pour mettre en pratique un « début » tangible de l'option européenne vers une stratégie de sécurité et de défenses communes.

L'année 1991, marquée par le déclenchement de la guerre du Golfe contre l'Irak, en vue de libérer le Koweït, a vu la participation de nombreux pays européens. Cependant, les objectifs politiques sont nuancés, entre intégration totale avec les systèmes OTAN piloté par les Américains (cas de la Grande-Bretagne par exemple) et une volonté d'autonomie (cas de la France).

En 1992, les Européens ont multiplié les réunions, les concertations et les conventions. Il s'agit d'une année diplomatique particulièrement intense pour l'Union européenne. Vient ensuite le conflit du Kosovo en 1999 où l'Europe a pu démontrer sa capacité à mener des opérations militaires de grande envergure, certes sous la casquette américaine, mais, et surtout, en mettant en œuvre des moyens européens militaires de commandement et de frappe conséquents.

Les évènements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis sont à la base de l'intervention d'une grande coalition en Afghanistan. Une fois encore, l'Union européenne, affichant une nette solidarité avec l'allié atlantique, participe à la guerre. Mais l'attaque contre l'Irak, accusé par les Américains, sans preuves exactes, de possession d'armes de destruction massive et de connivence avec des mouvements terroristes, divise les Européens. La Grande-Bretagne, ayant une politique pragmatique « jusqu'au boutiste », se range du côté américain. Les nations pilotes de l'Union européenne, bien sur la France et l'Allemagne, opposent un refus catégorique à l'invasion de l'Irak. Ces nations ont tout de suite senti le danger de la volonté américaine

¹¹ - Cf. *supra*, annexe 3 : les repères chronologiques de la construction européenne.

hégémonique pour mettre la main sur les sources pétrolières et prendre pied dans une position extrêmement avantageuse au sein du Moyen-Orient.

1. Conséquences de la deuxième guerre du Golfe (1991) :

En dépit d'un but commun des Américains, des monarchies du Golfe et des Européens, d'épauler l'Irak pour « contenir » la révolution islamique iranienne, la première guerre du Golfe, opposant l'Irak à l'Iran, a montré deux attitudes européennes différentes. D'un côté, la France consolide ses ventes d'armes aux Irakiens jusqu'à devenir deuxième exportateur d'armement vers ce pays après la Russie. D'un autre côté, les Britanniques ont multiplié leur effort vers les pays, appartenant au Conseil de Coopération du Golfe.

La neutralité apparente cesse suite à l'agression du Koweït par l'Irak. En effet, en 1991, l'Union européenne, avec ses membres de l'époque, a exprimé sa volonté de participer avec les Américains dans une grande coalition regroupant environ 30 Etats différents. Dans ce cadre, la position politique de la France se caractérise par une nuance de taille. Face à la précipitation américaine, la diplomatie française lance une initiative internationale voulant représenter et fédérer les opinions européennes :

- Imposer à l'Irak le retrait du Koweït et l'exécution des dispositions de la résolution du Conseil de Sécurité,
- Offrir aux Irakiens une garantie de « non représailles » s'il obtompèrent,
- Organiser immédiatement après le retrait une conférence internationale sur le conflit israélo-palestinien.

L'obsession de Bush père, la divergence des opinions des Européens et l'entêtement de Saddam ont fait avorter cette initiative.

2. Recommandations de la conférence d'Amsterdam 1997 :

Cette conférence a passé en revue l'évolution des divers domaines de coopération au sein de l'Union européenne, comme la politique étrangère, la sécurité commune et la sécurité de l'Union. La conférence a entériné les recommandations suivantes :

- Revalorisation des structures de l'Union,
- Mise en œuvre d'une stratégie pratique politique, économique et militaire,
- Elaborer des législations et des dispositions pour le libre transport,
- Renforcement de la sécurité intérieure au sein des pays de l'Union,

- Consolidation du rôle et de la voix de l'Union dans les instances et les organisations internationales,
- La politique extérieure doit œuvrer dans le sens d'une cohérence politique entre les positions nationales des pays de l'Union,
- Confirmer les obligations des membres quant à la participation collective aux missions de Petersberg : actions humanitaires et actions de maintien de la paix sous l'égide l'ONU.

3. Leçons de la campagne du Kosovo :

La campagne aérienne au Kosovo a montré, entre autres, que les pays de l'Union européenne sont capables de fédérer leurs moyens et de les intégrer, au sein d'une coalition importante, en réponse à des décisions politiques communes. Une des constatations importantes de ce conflit est que la France occupe le premier rang en terme de forces et d'implication militaire, parmi les nations de l'Union, dans cette campagne. Par ailleurs, ce conflit a mis en œuvre une procédure de consentement sur le processus décisionnel pour l'ensemble des opérations aériennes menées. Enfin, les participants parmi les membres de l'Union à cet effort militaire de 90 jours d'opérations ont insisté, après l'arrêt des hostilités, sur la nécessité pour eux de développer en priorité les capacités renseignement, communication et commandement¹².

Ces deux conflits, la deuxième guerre du Golfe de 1991 et le campagne du Kosovo de 1999, ont particulièrement jalonné le chemin de l'Union européenne vers une défense et sécurité communes, en ce sens qu'ils ont, d'abord, testé sur le terrain leur capacité de s'intégrer dans une seule coalition et d'entreprendre une opération militaire de grande envergure, et, ensuite, de prouver que les Etats-Unis ne peuvent avoir l'exclusivité des interventions militaires sur la scène internationale. L'invasion de l'Irak en 2003 confirmera plus tard cette conclusion déterminante. En effet, sans la participation des nations européennes pilotes de l'Union (France et Allemagne), les Américains semblent s'enliser dans le pétrin irakien.

4. Décisions d'Helsinki 1999 :

Un autre repère important de la construction européenne mérite d'être considéré : les décisions d'Helsinki 1999. C'est en effet en termes quantifiables que les membres de l'Union européenne ont envisagé la future force militaire de réaction rapide. Conçue pour être prête en

¹² - A. RICHARD, *Les enseignements du Kosovo*, Paris, novembre 1999, p. 9.

2003, elle se compose d'un contingent projetable de 20 000 soldats, 350 aéronefs et 100 bâtiments. Le commandant de la force, outre les divers conseillers et les officiers de liaison, dispose d'une état-major de force (avec deux composantes majeures : les opérations et la logistique).

Il est attendu de cette force de réaction européenne de jouir d'une autonomie totale en termes capacitaires de combat et de projection sur divers théâtres. Il est donc important pour elle de disposer des possibilités d'entraînement, de liaison et de commandement.

Le Comité Politique et de Sécurité, composé de représentants des membres et installé à Bruxelles, en assure le contrôle politique et la direction stratégique des opérations conformément aux principes de la coordination et de la consultation. Le commandement militaire de la force assure la direction opérationnelle interarmées du théâtre.

Il est intéressant de noter que la France démontre, à travers le volume de sa participation dans la force de réaction, une volonté affichée de tenir un rôle prépondérant dans le leadership de l'Europe de la défense. En effet, elle participe à hauteur de 20 %. Elle met à disposition de ses partenaires 12 000 soldats des forces terrestres, 75 aéronefs dont 22 embarqués et 12 bâtiments de guerre. Elle participe, par ailleurs, par des capacités importantes de commandement, de planification opérationnelle, de renseignement, de possibilités satellitaires et autres.

5. Conséquences des attaques du 11 septembre 2001 :

Durant les représailles américaines contre l'Afghanistan des talibans, des pays de l'Union européenne ont participé, entre autres nations, à l'effort de la coalition, sur les plans diplomatique, militaire et du renseignement général. Ce n'est pas le cas de l'invasion de l'Irak deux années plus tard. Le fossé se creuse entre une Union européenne se voyant directement menacée par la perte de ses intérêts en Irak et son éventuelle sortie de la sphère d'influence du Moyen-Orient, et une Amérique affranchie de toute contrainte de droit international et montrant une attitude hégémonique pouvant bouleverser du coup les équilibres géopolitiques de la région.

Les Européens ont compris que l'administration américaine, tenue sous l'emprise des faucons, est en train de franchir un pas singulier pour s'autoriser là où elle le souhaite, même seule, d'intervenir sans être dans l'obligation de passer par le Conseil de Sécurité ou même de justifier son intervention. Une opposition farouche a marqué les tentatives de Colin Powell, ex-secrétaire d'Etat américain, de convaincre la communauté internationale que l'Irak est un péril pour ses voisins, les Etats-Unis et le monde entier, non seulement parce que les Américains détiennent les preuves irréfutables de sa possession d'armes de destruction massive, mais qu'ils ont pu confirmer sa liaison avec des nébuleuses terroristes.

La leçon que les Européens semblent retenir de cette arrogance américaine est la nécessité, plus que jamais, de consolider leur effort de défense qui reste très en deçà de la phénoménale machine militaire américaine. Sans cet outil, il semble être difficile, pour eux, d'influer sur les visées américaines.

6. La politique de défense et de sécurité communes :

L'appréhension de l'attitude américaine future dans la scène internationale représente l'élément essentiel de la crédibilité de la stratégie de l'Union européenne en matières de défense et de sécurité commune. Cette situation s'exprimera pratiquement dans la nature de la relation entre les structures européennes de défense et celles de l'OTAN. La situation internationale actuelle dégage deux conclusions déterminantes. La première est que les Etats-Unis se dressent comme la seule superpuissance, voir hyper puissance selon les paroles de M. Hubert Védrine. La seconde que cette même puissance sans équivalent semble ne pas pouvoir agir de façon singulière. En effet, pour pouvoir gérer ce qu'elle considère comme des « menaces à sa sécurité nationale », l'Amérique semble avoir besoin d'un partenaire mondial capable de l'épauler. L'Union européenne est un candidat de valeur dans cette optique. La définition de cette entraide reste quand même aux contours très flous. Le secrétaire d'Etat du Président Clinton, MM. Madeleine Albright pense que la relation entre les structures de l'OTAN et les structures de défense de l'Union doit répondre à trois impératifs. D'abord, ces structures ne doivent pas présenter de dualité mais plutôt une complémentarité, en ce sens que les Etats de l'Union ne doivent pas envisager de mettre sur pied de nouveaux réservoirs de force et se suffire des forces nationales existantes, avec tout ce qu'engendre ce concept d'abstention dans les augmentations des budgets européens de défense. Ensuite, il n'y a pas lieu d'envisager une séparation entre les deux structures. Ils resteront donc sous la coiffe de la même hiérarchie et s'intégreront dans la même organisation. Enfin, toujours selon MM. Albright, ces structures devraient répondre au critère de la « non discrimination ». C'est-à-dire que la défense de l'Europe resterait toujours sous la casquette de l'OTAN, mais que l'Europe pourrait jouir de l'emploi des potentialités militaires offertes par l'Alliance Atlantique sans *veto* américain ou canadien. Néanmoins, en pratique, il est connu que l'emploi des forces de l'OTAN se décide par le Conseil de celui-ci. Ce qui confère aux Américains et aux Canadiens, *de facto* , un droit d'opposition à une décision européenne. Ceci n'arrange pas l'Union qui serait obligée d'avoir recours à des forces extérieures à celles de l'Alliance en cas de non accord de leur vis-à-vis.

Les Européens semblent devant un choix difficile à accepter. Et la tendance serait de compter sur leurs propres ressources. Des conditions essentielles seraient pour cela à remplir.

L'Union doit d'abord rayonner davantage dans l'économie mondiale et ramener les membres qui ne répondent pas aux critères du Pacte de stabilité lié au traité de Maastricht (3 % de déficit budgétaire de l'Etat) à dynamiser leurs économies nationales. En outre, l'Union doit consolider son effort visant la synergie de ses industries de défense et de l'espace afin de combler le *gap* technologique avec les Américains. De plus, les nations pilotes de l'Union devraient convaincre les Britanniques de rejoindre une identité sécuritaire et de défense européenne au lieu de coller aux Américains. L'ouverture vers la Russie¹³ et l'Ukraine est également une manœuvre à entreprendre en vue de prévenir des tensions européennes locales à l'instar de ce qui s'est passé au Kosovo, en Macédoine ou en Albanie. Enfin et surtout, l'Union devrait être capable de sensibiliser ses membres sur le fait que si les Européens n'assument pas chacun sa part de responsabilité dans la construction d'une défense européenne crédible, par rapport aux forces américaines, les Etats-Unis pourraient ne pas protéger leurs intérêts dans le monde, pour différence de vue ou simplement par incapacité.

En fait, tant que des critères mesurables analogues à celles prises dans le domaine économique et monétaire, il sera difficile pour les Européens d'avancer vers une Europe de la défense. Et l'aspiration à une stratégie commune de défense et de sécurité resterait une thèse optimiste ne dépassant pas les discours politiques et les cercles académiques.

Il est important de signaler, néanmoins, la différence de démarche entre une sécurité commune et une défense commune. La première fait appel surtout à l'harmonisation des législations des divers partenaires en termes de libertés individuelles des citoyens et des transitaires. La sécurité commune relève de la coordination parfaite, de l'échange d'information entre organismes sécuritaires et du contrôle des frontières et des flux migratoires.

En revanche, la défense commune requiert d'autres mesures. Il y a d'abord une forte implication entre l'économie et les dépenses militaires. La diplomatie ne peut en général être efficace si elle n'est pas adossée à une capacité d'action militaire crédible. Les partenaires européens n'ont pas de choix quant à la nécessité d'accroître leurs budgets nationaux alloués à la défense. L'indépendance de leur décision politique repose sur une économie efficace et un outil militaire comparable à celui des Américains.

¹³ - Un bon exemple de la politique de la France en ce sens : 17 mars 2005, visite de M. Poutine au Centre de Défense Aérienne et des Opérations Aérienne (CDAOA) de Taverny, puis la réunion avec MM. Chirac, Shruder et Zapatero.

II. Tendances pour la mise en forme de la politique de défense commune

1. La constitution de coalitions :

Une première tendance de l'Union européenne se remarque : les membres de l'Union peuvent intégrer leurs forces dans une coalition commune. En effet, l'expérience du Kosovo a encouragé les Européens concernés à renforcer davantage dans le futur leurs modalités d'entraînement, leurs procédures de travail, leurs actions SIC (systèmes d'information et de communication) et les planifications opérationnelles d'état-major.

2. La Force de Réaction Rapide :

La mise en place d'une force de réaction rapide devient une réalité. Il s'agit d'un pas important dans la construction de l'Europe de la défense. Cette force de 2 000 hommes affiche une volonté européenne d'intervenir dans les théâtres les plus lointains dans le monde, avec possibilité d'endurance planifiée pour un an d'opérations. Il est vrai que cette force reste sous la coupe de l'OTAN. Les Américains et les Européens ont convenu que, au moins pour l'instant, la complémentarité entre cette structure et la NRF (*NATO reaction force*) et surtout l'interopérabilité (des procédures et des équipements militaires) sont les maîtres mots de cette cohabitation. L'avenir des relations entre les Etats-Unis et l'Union européenne déterminera la nature de l'indépendance, ou de l'interdépendance, des deux forces. En tous cas, il s'agit là d'une façon de faire qui permettra un jour aux membres de l'Union européenne de valider l'action de cette force dans un théâtre donné.

3. Le transport stratégique :

Les experts militaires de l'Union ont beau attiré l'attention de leurs politiques sur le problème du transport stratégique. L'Amérique reste la seule puissance capable de projeter un volume important de force sur un théâtre lointain, en mode complètement national et autonome. Les Européens continuent à affréter de gros porteurs des pays de l'Europe de l'Est pour transiter des effectifs conséquents vers des zones d'action. Et c'est dans ce cadre qu'une troisième tendance dénote une volonté commune de l'Union de résoudre ce problème de la façon la plus radicale. En effet, le *versatile airlifter* européen A400M se veut la solution du futur en termes de capacité de projection stratégique. Le programme A400M représente l'aboutissement d'une coopération européenne réelle en matière de défense. Français, Allemands, Belges, Espagnols et

Luxembourgeois sont les partenaires du projet. S'appuyant sur la longue expérience des technologies Airbus, à la fois militaires et civils, l'appareil est capable d'emporter 356 mètres cube de fret. Ravitaillable en l'air, il peut amener 30 tonnes à 2450 milles marins, 20 tonnes à 3550 milles marins et du ferry à 4900 milles marins. Depuis Paris par exemple, il peut atteindre une grande partie du globe. Le système serait en usage à l'avènement de la décennie 2010.

4. Le renseignement stratégique :

La guerre des Balkans a mis en exergue le décalage entre les membres participants de l'Union européenne et les alliés américains en matière d'imagerie satellitaire en temps réel. Le pouvoir conféré à celui qui détient l'information critique pour les opérations militaires se passe de commentaire. Bien avant ce conflit, certains pays de l'Union, et notamment de la France, ont compris l'absolue nécessité de l'autonomie du renseignement stratégique. En 1995 et 1999, celle-ci a lancé les deux satellites de haute précision ELIOS-1, programme auquel ont participé l'Italie et l'Espagne, respectivement à hauteur de 14 et 7 %. En dépit du fait qu'ils ne photographient que de jour et par beau temps, les deux satellites envoient quotidiennement environ une centaine de clichés de haute valeur opérationnelle. La création du centre de traitement des imageries spatiales à Torrejon en Espagne (opérationnel depuis mai 1997) est une continuité logique de l'effort européen en matière de renseignement stratégique. L'enchaînement en 2003 et 2004 des lancements des satellites ELIOS-2 par la France et de SARLAB par l'Allemagne montre que les Européens continueront à renforcer leur autonomie stratégique dans le domaine du renseignement. Que se soit pour les satellites optroniques ou radar, d'autres Européens, comme l'Italie et l'Espagne, ont de leur côté participé aux avancées spatiales de l'Union. La capacité de lancement elle-même, en dépit du coup dur qu'elle a subi en 2004 avec le programme Ariane 4, le lanceur Ariane 5 vient confirmer en février 2005 le savoir-faire européen en matière de lancement et dresse actuellement Ariane comme concurrent sérieux des lanceurs américains.

5. Le gap technologique :

D'autres programmes militaires européens dénotent la volonté de l'Union de rattraper le fossé technologique dans le domaine militaire, creusé par les Américains. L'effort européen du groupe EADS dans le domaine de la conception d'un missile balistique en est un exemple patent. Le missile de croisière français SCALP, lancé par air ou à partir de sous-marins, constitue également un exemple de cette volonté. Les avions de chasse Rafale pour la France et

Eurofighter pour les autres Européens sont des programmes qui veulent égaliser avec les chasseurs américains les plus performants. Les divers programmes de drones s'ajoutent aussi à cette panoplie de projets qui visent à réduire la différence technologique entre les systèmes d'armes européens et américains.

Ces tendances générales seront certainement renforcées au cours des années futures. D'autres dossiers délicats comme la dissuasion nucléaire collective des pays de l'Union pourraient être débattus. L'Europe de la défense est en train de se constituer. En dépit de certaines hésitations de quelques partenaires, des faibles budgets de défense, la défaillance du partenaire anglais sur quelques thèmes d'intérêt commun, l'Europe de la défense et de sécurité communes se construit, lentement mais de façon sûre. De nombreux indices ayant trait aux programmes militaires, lancés ou en cours d'achèvement, prouvent que les divergences n'empêchent pas des réalisations pratiques importantes.

CONCLUSION

La politique économique tient un rôle central dans la construction de l'Europe de la défense. En effet, les économies nationales des pays membres devraient être en mesure de soutenir les programmes futurs de l'Union en matières sécuritaires et de défense. Les efforts nécessaires de l'harmonisation et de l'intégration de ces économies auraient des conséquences certaines sur la synergie des moyens à mettre à la disposition de la défense et de la sécurité commune. A ceux-là s'ajoutent deux nécessités : d'une part, les Européens auraient à dialoguer à l'avenir avec les instances internationales économiques et financières d'une seule voix. D'autre part, la gestion de la relation entre l'Union et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord devrait se caractériser par la plus grande prudence dans le but de ne pas vexer le géant atlantique qui ne serait probablement pas d'accord sur une autonomie totale des Européens quant à la défense de leur continent.

Le projet de la sécurité commune de l'Europe des 25 vise à développer les capacités des membres, rechercher la complémentarité avec l'OTAN, animer les relations avec la Russie et, surtout, à accompagner l'évolution du projet. Le Conseil Franco-Allemand de Sécurité et de Défense est une étape essentielle pour le démarrage de ce projet. Elle a été suivie par la création de la Brigade Franco-Allemande, vrai premier test pratique des bonnes intentions. Particulièrement actifs, la France et l'Allemagne voient en cette unité une opportunité singulière pour l'union de l'Europe. La BFA a cependant suscité des réactions diverses, allant de l'opposition jusqu'à l'enthousiasme, en passant par la méfiance et le doute.

L'Union européenne fait face à certaines difficultés, dans son parcours vers la réalisation de sa construction sécuritaire et de défense. Il y a d'abord le cas de la Turquie. Très différente des pays de l'Europe idéologiquement, géographiquement et surtout démographiquement, la Turquie ne serait certainement pas acceptée de façon facile dans l'Europe. L'islam semble poser de réelles craintes à certains Etats pilotes de l'Europe. De plus, l'Europe piétine sur certains volets économiques. Chômage, protectionnisme sectoriel, régression des petites et moyennes entreprises, immigration, inflation, instabilité des prix et inégalité des standards de vie sont autant de dossiers que les Européens doivent résoudre. Par ailleurs, le rythme sécuritaire de l'Europe, bien régulé pendant l'ère de la guerre froide entre l'OTAN et le pacte de Varsovie, se voit, après la fin de l'empire russe en 1991, sous le commandement sans appel des Etats-Unis. Il est clair aussi que le cas allemand suscite des craintes chez les Européens. Pays nettement supérieur à ses partenaires en solidité économique et financière, l'Allemagne devrait rassurer ses pairs quant à ses intentions de mettre ses potentialités à la disposition de l'Union européenne.

D'autres difficultés méritent d'être signalées. La Constitution européenne pose des débats acharnés dans des pays importants de l'Union comme la France. Sur un autre plan, le continent ne semble pas être prémuni de secousses ethniques, aux retombées dévastatrices, comme ce fut le cas du Kosovo ou de la Bosnie. Les voisins de l'Est, souffrant de problèmes sociaux et de pratiques mafieuses de réseaux solidement ancrés, risquent de freiner la résultante du développement souhaité des économies des 25 partenaires.

La politique de petits pas, adoptée par l'Union européenne, pour la mise en place d'une stratégie de sécurité permettant l'accession à la puissance, est déchiffrable à travers des principes énoncés et des tendances pour la mise en forme de cette politique.

Les membres de l'Union européenne se sont fixés l'objectif de mettre en place d'une force de réaction rapide qui sera mise à la disposition de l'OTAN. Les guerres du Golfe (1991), la campagne du Kosovo (1999) et l'attaque contre l'Afghanistan (2001) ont montré que les forces militaires européennes peuvent agir en coalition et que leurs états-majors sont capables de l'intégration nécessaire et de l'interopérabilité requise. L'invasion de l'Irak en 2003 a prouvé que les Européens peuvent être mis de côté par le géant américain, et que leur futur repose sur l'autonomie de leurs moyens. Que se soient le renseignement et le transport stratégiques, le fossé technologique ou d'autres équipements tactiques, l'Union européenne multiplie les programmes communs en vue de consolider les fondements de sa puissance sécuritaire.

L'Union se dirige lentement, mais de façon sûre, vers une parité avec les Etats-Unis. Ils seraient ainsi capables de protéger leurs intérêts dans le monde et se poser en interlocuteur de taille dans les affaires mondiales.

Annexe 1 : l'Europe élargie

Annexe 2 : l'Union Européenne dans le commerce mondial

Annexe 3 : les repères chronologiques de la construction européenne

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- D. Carreau, P. Juillard, *Droit international économique*, 4^o édition, L.G.D.J., 1998.
- R. Dehousse (dir.), *Une constitution pour l'Europe ?*, Presses de Sciences Po., 2002.
- O. Duhamel, *Pour l'Europe*, Le Seuil, 2003.
- G. Jacoud, *Le système monétaire et financier européen*, Nathan, coll. Circa, 2003.
- P. Magnette, *Le régime politique de l'Europe*, 9^o édition, coll. P.U.F., 2001.
- J. Bourrinet, D. Nazet Allouche, *Union européenne et protection sociale*, CERIC, 2002.
- DATAR, *La France en Europe : Quelle ambition pour la politique des transports ?*, 2003.
- Alain Richard, *L'Europe de la défense*, Dicop, Département médias, 2002.
- Marouan Hatti, *La brigade européenne*, Ecole de Cdt. Et d'Etat-Major, Beyrouth, 1998.
- A. RICHARD, *Les enseignements du Kosovo*, Paris, novembre 1999.

COLLECTION « REFLEXE EUROPE »

- G. Bertrand, *La prise de décision dans l'Union européenne*, 2^o édition, 2002.
- Y. Doutriaux, Ch. Lequesne, *Les institutions de l'Union européenne*, 2^o édition, 2001.

COLLECTION « LES ETUDES DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE »

- J.-J. Boillot, *L'Union européenne élargie. Un défi économique pour tous*, 2003.
- W. de Lobkowicz, *L'Europe et la sécurité intérieure. Une élaboration par étapes*, 2002.

ARTICLES

Josef Aou Jawda, « L'Union Européenne : position dans un nouveau monde », *Défense Nationale Libanaise*, Commandement des Armées, n° 5, Beyrouth, 1991.

Rami Rayyis, « Monnaie européenne commune », *Défense Nationale Libanaise*, Commandement des Armées Libanaises, n° 5, Beyrouth, 1991.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	p. 1
PREMIERE PARTIE : La politique des petits pas face aux défis	
de la stratégie de sécurité	p. 2
I. La politique économique, son rôle dans la contribution	
à une stratégie de sécurité	p. 2
1. La politique économique de l'Union européenne	p. 3
2. Le Conseil Franco-Allemand de Sécurité et de Défense (CFASD) .	p. 4
3. La brigade franco-allemande	p. 5
4. Un nouveau concept de la politique de défense	p. 5
5. Les oppositions des européens : entre l'UE et l'OTAN	p. 5
6. La BFA à la disposition de l'OTAN	p. 6
II. Difficultés attendues pour l'Union Européenne pour la réalisation	
de sa politique de sécurité	p. 8
1. Cas de la Turquie	p. 8
2. Difficultés économiques	p. 9
3. Difficultés sécuritaires	p. 10
4. Le cas allemand	p. 10
5. Autres difficultés	p. 11
DEUXIEME PARTIE : La politique adoptée pour la mise en place	
d'une stratégie européenne de sécurité	p. 13
I. Des principes énoncés aux politiques extérieure, de sécurité	
et de défense communes	p. 13
1. Conséquences de la deuxième guerre du Golfe	p. 14
2. Recommandations de la conférence d'Amsterdam 1997	p. 14
3. Leçons de la campagne du Kosovo	p. 15
4. Décisions d'Helsinki 1999	p. 15
5. Conséquences des attaques du 11 septembre 2001	p. 16
6. La politique de défense et de sécurité communes	p. 17

II. Tendances pour la mise en forme de la politique de défense commune ..	p. 19
1. La constitution de coalitions	p. 19
2. La Force de Réaction Rapide	p. 19
3. Le transport stratégique	p. 19
4. Le renseignement stratégique	p. 20
5. Le gap technologique	p. 20
CONCLUSION	p. 22
ANNEXES	p. 24
BIBLIOGRAPHIE	p. 32
TABLE DES MATIERES	p. 34